

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 17 avril 2023

Date de la convocation :

12/04/2023

Date affichage : 12/04/2023

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2023_34

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Didier BES (Maire)

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE

Représentés:

Excusés: Céline SER

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : DM 001 - DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES- BUDGET COMMUNE 2023

Le Maire expose au Conseil Municipal que le budget de la commune a été voté avant la notification des dotations 2023, et qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la **DM 001 - budget commune** suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	33829.00	
742	Dot. aux élus locaux		215.00
74111	Dotation forfaitaire des communes		582.00
741121	DSR P des communes - dotation péréquation		2 622.00
741121	DSR C des communes - dotation cible		26 823.00
741127	DNP des communes		987.00
74718	Autres participations Etat		2 600.00
TOTAL :		33 829.00	33 829.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		33 829.00	33 829.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES

